

DEPENSES CONTINGENTES.		Sterling.	Sterling.
COMPTES EXTRAORDINAIRES	des Officiers en loi de la Couronne	£15602 0 0	27124 19 3
	du Shérifs de Québec	2300 0 0	
	de ditto de Montréal	1100 0 0	
	de ditto des Trois Rivières	1000 0 0	
	de ditto de Gaspé	260 0 0	
	de ditto de St. François	100 0 0	
	de ditto du Coroner de Québec	100 0 0	
	de ditto de Montréal	320 0 0	
	du ditto des Trois Rivières	110 0 0	
	du ditto de Gaspé	30 0 0	
	du Greffier de la Couronne à Québec	10 0 0	
	du ditto ditto à Montréal	75 0 0	
	du ditto ditto à Trois Rivières	135 0 0	
	des Protonataires, Québec	25 0 0	
	des ditto Montréal	300 0 0	
	des ditto Trois Rivières	350 0 0	
	des ditto St. François	120 0 0	
	des Greffiers de la Paix à Québec	50 0 0	
	des ditto de ditto Montréal	220 0 0	
	des ditto de ditto Trois Rivières	100 0 0	
	des ditto de ditto Gaspé	75 0 0	
	des ditto de ditto St. François	75 0 0	
	du Bureau de Police à Québec	80 0 0	
	du ditto Montréal, y compris l'arrestation et emprisonnement de Prisonniers et autres objets de Police	150 0 0	
	du ditto, Trois Rivières et ditto	400 0 0	
	du ditto Gaspé	100 0 0	
	du ditto Saint François	100 0 0	
	pour le service de subpcenas à Montréal, et pay- ément des témoins de la couronne	50 0 0	
	du Grand Constable pour le service de ditto à Québec	300 0 0	
	de ditto pour ditto aux Trois Rivières	100 0 0	
	pour les témoins nécessaires de la couronne à Montréal	75 0 0	
	pour ditto à Québec	550 0 0	
	pour ditto aux Trois Rivières	200 0 0	
	pour l'Interprété des Cours d'Oyer et Terminer	75 0 0	
		25 0 0	
		<hr/>	24662 0 0

PENSIONS.

Thomas Amyot, comme Secrétaire Provincial ci-devant	400 0 0	
Made. Dunn,	250 0 0	
Made. Baby,	150 0 0	
H. W. Ryland,	300 0 0	
Sir Geo. Pownal,	300 0 0	
Made. Elmsley,	200 0 0	
Made. Taylor,	50 0 0	
Made. Lemaistre,	50 0 0	
Made. Livingston,	50 0 0	
Les deux Dlls. de Salaberry à £50 chacune	100 0 0	
Mlle. De Louvière,	21 12 0	
Made. Rottot,	36 0 0	
Henry Harwood,	30 0 0	
Mlle. Finlay,	20 0 0	
Mlle. Desbarats,	18 0 0	
Mlle. Mackay,	18 0 0	
Veuve Sauvageau,	12 0 0	
Les trois Demoiselles Montizambert, à £10 chacune,	30 0 0	
Les trois Demoiselles Launière à ditto,	30 0 0	
Madame Rainville,	7 10 0	
Made. Schindler,	5 0 0	
Made. de Moisseau,	5 0 0	
	<hr/>	2083 2 0

BUREAU DE L'ARPENTEUR GENERAL.

Appointemens de l'Arpenteur Général	450 0 0
Ditto du Premier Clerc	182 10 0
Ditto du second, ditto	150 0 0

Porté ci-contre, £782 10 0 £53870 1 3